

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DASES 50 G – Convention avec l'Association de Prévention Spécialisée et d'Accompagnement des Jeunes pour ses actions de prévention spécialisée.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 janvier 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental demande l'autorisation de signer une convention avec l'Association de Prévention Spécialisée et d'Accompagnement des Jeunes ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer avec l'Association de Prévention Spécialisée et d'Accompagnement des Jeunes – APSAJ -, 76 rue Philippe de Girard (18e), une convention au titre des actions de prévention spécialisée.

Article 2 : les dépenses correspondantes seront imputées à la rubrique 428, chapitre 65, nature 6526 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2018.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO